



Permis de conduire - Catégorie A2

PRÉ-REQUIS

- Être apte sur le plan médical.
- Avoir réussi l'Épreuve Théorique Générale du Code de la Route (ETG).
- Être titulaire de l'ASSR2 ou l'ASR si vous êtes né après 1987 et qu'il s'agit de la première catégorie de permis que vous passez.
- Être âgé de 18 ans minimum le jour de l'examen.

DUREE

- Minimum 20 heures de pratique, dont 8 heures hors circulation et 12 heures en circulation, nombre d'heures déterminées par une évaluation préalable du volume de formation.
- Si vous êtes titulaire du permis A1 (AL avant le 1er mars 1999), vous permettant de conduire une motocyclette légère d'une cylindrée n'excédant pas 125cm³, la durée minimale des leçons est ramenée à 15 heures (5h hors circulation et 10h en circulation).

DISPOSITIFS DE SUIVI

Livret d'apprentissage de la catégorie A2 du permis de conduire. Tests de connaissances et de capacités au fur et à mesure de la formation. Feuilles de présence émargées par les stagiaires - Tracking plate-forme de formation.

VALIDATION DES ACQUIS

Examen et validation par l'Inspecteur du Permis de Conduire et de la Sécurité Routière.

DISPENSATEUR DE FORMATION

Formateur diplômé BEPECASER mention deux roues ou titulaire du titre professionnel ECSR - CCS deux roues.

LIEU ET NATURE DE L'ACTION

Au sein d'une auto-école ROCHE (Chalon, Givry, Chagny et Sennecey)

CONTEXTE

Le Référentiel pour l'Éducation à une Mobilité Citoyenne (REMC arrêté du 13 mai 2013) définit les modalités de formations nécessaires à la conduite des véhicules à moteur. Il est complété par l'arrêté du 12 mai 2014 modifiant l'arrêté du 29 juillet 2013 relatif au livret d'apprentissage des catégories A1, A2 et A du permis de conduire et l'arrêté du 23 avril 2012 modifié relatif aux modalités de l'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire des catégories A1, A2 et A.

PERSONNES CONCERNÉES

Le permis A2 autorise à conduire :

- Une moto (avec/sans side-car) dont la puissance n'excède pas 35kW (47,5 ch) et dont le rapport puissance/poids n'excède pas 0,2 kW par kilogramme.
- Un trois roues d'une puissance maximale de 15 kW.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

1 - Acquérir les compétences théoriques et pratiques qu'un conducteur de motocyclette responsable et autonome doit posséder pour ne pas mettre en danger sa sécurité et celle des autres usagers :

- Assumer personnellement ses responsabilités citoyennes, juridiques et sociales
- Apprendre et comprendre le rôle de l'équipement du motard, les moyens de maîtriser la conduite d'une motocyclette à allure faible et soutenue.
- Partager la route en bonne intelligence avec les autres usagers et adopter des comportements de conduite citoyens et responsables.
- Prendre conscience des risques et des limites propres à sa conduite et à celle des autres conducteurs.

2 - Réussir l'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire

METHODES PEDAGOGIQUES

Cours théoriques et pratiques sur piste et/ou sur la route, sur motocyclettes

COMPETENCE 1

MAITRISER le maniement de la moto à vitesse réduite et à vitesse plus élevée, hors circulation

- Connaître et adopter les comportements sécuritaires en matière d'équipement du motard.
- Connaître la conception de la moto, ses principaux organes, les principales commandes et le tableau de bord.
- Maîtriser et déplacer la machine (sans l'aide du moteur).
- Adopter une position de conduite sécuritaire sur la machine - Descende de la machine en sécurité.
- Démarrer et s'arrêter en toutes circonstances.
- Monter et rétrograder les rapports de vitesse.
- Maîtriser la réalisation d'un freinage.
- Connaître les incidences du regard sur la trajectoire et la stabilité.
- Tenir l'équilibre, maintenir la stabilité et guider la moto (sans et avec passager).
- Maîtriser l'utilisation de l'embrayage (sauf transmission automatique).
- Maîtriser les techniques d'inclinaison.
- Réaliser un freinage d'urgence.

COMPETENCE 2

APPREHENDER la route et circuler dans des conditions normales

- Connaître et respecter les règles de circulation.
- Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte (notamment ceux spécifiques à la conduite des deux roues).
- Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation.
- Adapter l'allure aux situations.
- Être en mesure de s'arrêter ou stationner et de repartir en sécurité.
- Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité.
- Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire.

COMPETENCE 3

CIRCULER dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers

- Évaluer et maintenir les distances de sécurité.
- Croiser, dépasser, être dépassé.
- Négocier les virages de la façon la plus sécurisante.
- Communiquer avec les autres usagers.
- Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie.
- Connaître les particularités des véhicules lourds et savoir se rendre visible.
- S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide.
- Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense.
- Connaître les règles relatives à la circulation inter-files. Savoir la pratiquer dans les départements autorisés et si les conditions de sécurité et la situation d'apprentissage le permettent.
- Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites.
- Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers tels que les tunnels, les ponts...

COMPETENCE 4

PRATIQUER une conduite autonome, sûre et économique

- Suivre un itinéraire de manière autonome
- Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie
- Connaître les principaux facteurs de risques, ceux plus spécifiques à la conduite des motocyclettes et les recommandations à appliquer.
- Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : Protéger, Alerter, Secourir.
- Connaître les dispositifs d'aide à la conduite du véhicule (régulateur, limiteur de vitesse, ABS, aides à la navigation...).
- Avoir des notions sur l'entretien et le dépannage de la motocyclette.
- Pratiquer l'éco-conduite.

